

## Rentrée du Foot !





# MESDAMES

FRANCHISSEZ LA BARRIÈRE

LE CLUB A BESOIN DE VOUS  
REJOIGNEZ-NOUS



## SOMMAIRE

---

L'ACTU DE LA SEMAINE .....	4
REPORTAGE.....	6
COMMISSION COMPÉTITION SENIORS .....	7
COMMISSION COMPÉTITION JEUNES .....	11
COMMISSION FOOTBALL D'ANIMATION.....	16
COMMISSION DE L'ARBITRAGE.....	19



Mise en page : Maryline Loos

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h  
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

**District de l'Hérault de Football**

66 Esplanade de l'Égalité  
ZAC Pierresvives  
BP 7250  
34086 Montpellier Cedex 4

## L'ACTU DE LA SEMAINE

### RÉFÉRENT COVID

Comme préconisé par les directives de la FFF, nous avons nommé M. Paul Grimaud comme référent COVID-19 District de l'Hérault de Football.

Vous pouvez le contacter par mail à [secretariat@herault.fff.fr](mailto:secretariat@herault.fff.fr) et téléphone au 06 71 67 99 23.



### MINI BUTS

Au vu de l'engouement perçu et dans le cadre de la promotion et du développement du Football d'Animation, nous vous informons renouveler l'opération des mini-buts et donc vous proposer de bénéficier de tarifs privilégiés, afin d'équiper votre club, à savoir :

Tarif public de la paire : 250 €

Tarif négocié : reste à charge du club : 100 €

Pour information vous pouvez consulter le catalogue du fournisseur Casals sport sur le lien suivant et ainsi visualiser le produit proposé : <https://www.casalsport.com/fr/cas/paire-de-buts-mobiles-football-quickfast-3-60-m-x-1-80-m>



Nous vous demandons donc de bien vouloir renseigner le bon ci-dessous à retourner à l'adresse [secretariat@herault.fff.fr](mailto:secretariat@herault.fff.fr) et vous informons que nous répondrons favorablement à votre demande dans la limite des stocks disponibles.

N° de club :

Nom du club :

Nombre de paires souhaitées :

Nous comptant sur une réponse rapide et dans tous les cas avant le 27 septembre 2020. Nous reviendrons vers vous au plus tôt pour vous signifier le nombre de buts qui pourra vous être attribué afin que vous nous confirmiez votre commande.

### RÉUNION PRATIQUE FOOTBALL ANIMATION FÉMININES – U15F – U13F

Une réunion d'information sur la pratique féminine Football d'Animation U15 F. et U13 F. aura lieu en visioconférence le lundi 28 septembre 2020 à 18 h (nous n'avons pas pu organiser une réunion en présentiel à cause des restrictions et des contraintes sanitaires liées au COVID-19).

Pour assister et vous connecter à cette réunion il vous suffira de télécharger l'application Starleaf.



Vous trouverez ici un tutoriel de fonctionnement de cette application : [Tutoriel StarLeaf](#)

Lorsque l'application sera téléchargée, voici ci-dessous l'identifiant de la réunion pour y participer :

Identifiant de la réunion Starleaf : 417 526 4954

Objet de la réunion :

- organisation de la saison pour le Foot Animation Féminin – U13F. – U15F. ;
- information COVID ;
- règlementation ;
- pratiques diversifiées ;
- questions diverses.

Nous comptons sur la présence des éducateurs et des dirigeants de toutes les équipes engagées dans la pratique Foot Animation Féminin – U13F. – U15F.

Pour tout complément d'information, veuillez écrire à [cdfa@herault.fff.fr](mailto:cdfa@herault.fff.fr)

## **PLATEAUX U12-U13 PHASE 1**

Voici les plateaux U12-U13 de la première phase saison 2020/2021.

Pour les plateaux U13 Groupe 3 et U12 Niveau 2, il faut considérer que les rencontres sont « amicales » car il n'y a pas de montée à la fin de cette phase.

De ce fait, sur les plateaux à 3, s'assurer que les enfants jouent 60 min, c'est à dire que les 3 équipes se rencontrent sur des matchs de 30 min, donc ne pas tenir compte de l'ordre défini sur la feuille de match ou le règlement.



Il sera utile de réaliser les épreuves techniques, à ne pas considérer comme une contrainte mais plutôt comme une situation d'apprentissage.

Attention, **pour tous**, l'envoi (scanner et courriel) de la feuille de match est obligatoire et avant lundi 20 h.

Bon plateau à tous !

[PLATEAUX U13 GROUPE 1 PHASE 1](#)  
[PLATEAUX U13 GROUPE 2 PHASE 1](#)  
[PLATEAUX U12 BRASSAGE ACCES NIVEAU PHASE 1](#)

[PLATEAUX U13 GROUPE 3 PHASE 1](#)  
[PLATEAUX U12 NIVEAU 2 PHASE 1](#)

## **RENTREE DU FOOT FFF DES U10-U11**

### **ENGAGEMENTS PAR SITE**

Vous trouverez ci-dessous les documents relatifs à la Rentrée du Foot FFF des U10 et U11 qui se déroulera le samedi 19 septembre 2020.

Les sites réactualisés : 2 sites ont été rajouté suite à un nombre important d'engagement : [LES SITES DE LA RENTREE FOOT U10-U11](#)

Les engagements U10 et U11 par site : [LES EQUIPES ENGAGEES U10-U11](#)

Le dossier organisation pour les clubs organisateurs : [DOSSIER ORGANISATION U10-U11](#)

## HORAIRES

9 h : arrivée des équipes catégorie U11.  
9 h 30 à 10 h 30 : matchs pour les équipes catégorie U11.

Remise dotations (sans rassemblement des équipes) : tee-shirt District

10 h 15 : arrivée des équipes catégorie U10  
10 h 45 à 11 h 45 : matchs pour les équipes catégorie U10

Remise dotations (sans rassemblement des équipes) : tee-shirt District

Pour tout complément d'information, veuillez contacter le mail suivant : [cdfa@herault.fff.fr](mailto:cdfa@herault.fff.fr)



## REPORTAGE

### FORMATION CONTINUE DES OBSERVATEURS ET PLÉNIÈRE DE LA CDA

C'est à la maison régionale du Football (Ligue de Montpellier) que s'est tenue ce 12 septembre, en présence de vingt personnes, la formation continue des observateurs d'arbitres.



En l'absence du président de la CDA Sylvain Palhies, retenu par ses obligations professionnelles, Gérard Mossé ouvre la séance puis présente les directives pour la saison.

Respecter les nouveaux protocoles sanitaires. Il est insisté sur les règlementations lors du coup franc (CF) avec pas de joueur bénéficiaire à moins d'un mètre du composé de plus de deux joueurs, appliquer la gestuelle conforme à la technique en vigueur, les recommandations pour la BAT et la lutte contre les simulateurs qui sont des pollueurs de match à sanctionner d'un carton.

Serge Selles précisa les modifications techniques ou d'appréciations concernées par les nouvelles règles pour 2020/2021.

Gérard Gouel rappelle la partie administrative de l'observation avec un formulaire d'évaluation des assistants spécifiques et le rapport spécial employé que pour témoigner de faits par exemple disciplinaire et mis à disposition de la CDA pour être envoyé à une commission compétente.

Par ailleurs, il existe une fiche de notation pour les D3, D4, JAD 1.2.3 et stagiaires uniquement, car ils ne sont pas régis par un classement déterminant la note.

Une mallette avec tous les outils sera envoyée par courriel à chaque observateur concrétisant tout le stage.



L'après-midi après le repas (plateau froid servi sur place) et comme dans la matinée, les gestes barrières sont imposés et respectés pour débiter la plénière de début de saison de la CDA.

L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de M. Mathieu Ortigas, membre de la CDA et observateur, décédé récemment.

De nombreuses questions sont évoquées pour préciser l'état des lieux et d'autres pour améliorer le fonctionnement futur.

En fin de séance, le secrétaire général David Blattes assura les participants du soutien du Président Jean-Claude Printant et remercia les présents de leur action.

Reportage J. Barbusse

## COMMISSION COMPÉTITION SENIORS

### Réunion du mercredi 16 septembre 2020

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Christian Vidal**, délégué du Comité de Direction

Excusés : **MM. Marcel Cayzac – Bernard Guiraudou**

Le procès-verbal de la réunion du 27 août 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.**

## MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

### D1

#### **LESPIGNAN VENDRES FC 1/VALRAS SERIGNAN FCO 1**

Du 13 septembre 2020

**Est reportée à une date ultérieure**

(Coupe de France)

### D2

⚽ Poule A

#### **MAUGUIO CARNON US 2/PALAVAS CE 2**

Du 13 septembre 2020

**Est reportée au 20 septembre 2020, journée de rattrapage au calendrier général**

(Attestation ARS : 4 joueurs testés positifs COVID)

**D3**

⚽ Poule C

**BOUZIGUES LOUPIAN 1/ST JEAN VEDAS 2**

Du 13 septembre 2020

**Est reportée au 20 septembre 2020, journée de rattrapage au calendrier général**

(Coupe de France)

**VÉTÉRANS**

⚽ Poule B

**THEZAN ST GENIES OF 2/CAZOULS MAR MAU 3**

Du 18 septembre 2020

**Est reportée au 9 octobre 2020**

(Accord des clubs)

⚽ Poule E

**M. ATLAS PAILLADE 4/SPORT TALENT 34 1**

Du 25 septembre 2020

**SPORT TALENT 34 1/M. ATLAS PAILLADE 4**

Du 22 janvier 2021

**Sont inversées****INFORMATIONS AUX CLUBS**

Engagement reçu par mail le 28 août 2020 de l'AVENIR SPORTIF BEZIERS : **BEZIERS A. S. 3** intègre la poule **A** du championnat **Vétérans** et la **Coupe de l'Hérault Vétérans**.

Engagement reçu par mail le 2 septembre 2020 de l'AS ATLAS PAILLADE : **M. ATLAS PAILLADE 4** intègre la poule **E** du championnat **Vétérans** et la **Coupe de l'Hérault Vétérans**.

Courriels de ST. MONTBLANAIS F. des 3, 6 et 29 août 2020 pour basculer l'équipe MONTBLANC SF 1 en D4 de la poule C à la poule B : suite au forfait général de US PLAISSANAISE 1 (D4 poule B), l'équipe bascule dans la poule C et MONTBLANC SF 1 en poule B.

\*\*\*

**ANIANE SO 1/CANET AS 2**

50376.1 - D4 (B) du 13 septembre 2020

La Commission a transmis le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

**COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS**

Rappel : 49 équipes engagées (cf. l'Officiel 34 N° 3 du 28 août 2020)

LUNEL US 2 : forfait général en championnat (cf. rubrique ci-dessous) : engagement supprimé

MEZE STADE FC 4 : forfait général en championnat (cf. rubrique ci-dessous) : engagement supprimé

ST MARTIN LONDRES US 2 : engagement rajouté (omission de saisie)

BEZIERS A. S. 3 : engagement rajouté

M. ATLAS PAILLADE 4 : engagement rajouté

**Total équipes engagées : 50**

La Commission rappelle que le **tirage au sort** des 32<sup>e</sup> de Finale du 30 octobre 2020 aura lieu le **mercredi 30 septembre 2020 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

**FORFAITS****MONTP ATHLETIC SPORT 1**

50067.1 – D3 (A) du 13 septembre 2020  
À VALERGUES AS 1

Vu la feuille de match,  
Vus les rapports des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VALERGUES AS 1 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MONTP ATHLETIC SPORT 1 avec amende de 80 € (forfait non notifié), pour en reporter le bénéfice à l'équipe VALERGUES AS 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club MONTPELLIER ATHLETIC SPORT.**

\*\*\*

**ES PAULHANPEZENAS AV 3**

50578.1 – D5 (B) du 13 septembre 2020  
Contre MEZE STADE FC 3

Vu la feuille de match,  
Vu le courriel du club ETOILE SPORTIVE PAULHAN PEZENAS AVENIR du samedi 12 septembre à 12h19 notifiant le forfait de son équipe, soit en dehors des jours d'ouverture du District qui n'a donc pas été en mesure de prévenir l'équipe adverse,  
Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MEZE STADE FC 3 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ES PAULHANPEZENAS AV 3 avec amende de 80 € (40 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile), pour en reporter le bénéfice à l'équipe MEZE STADE FC 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**Débit : 75 €**

Indemnité kilométrique

25 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**FORFAIT GÉNÉRAL**

---

**LUNEL US 2**

Vétérans (F)

Courriel du 11 septembre 2020

**Amende : 70 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**MEZE STADE FC 4**

Vétérans (B)

Courriel du 14 septembre 2020

**Amende : 70 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**MONTP. MILLENAIRE 1**

Vétérans (E)

Courriel du 14 septembre 2020

**Amende : 70 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**THEZAN ST GENIES OF 1**

D4 (D)

Courriel du 16 septembre 2020

**Amende : 100 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 30 septembre 2020.**Le Président,  
**Jacques Gay**Le Secrétaire de séance,  
**Bernard Guiraudou**

## COMMISSION COMPÉTITION JEUNES

### Réunion du mardi 15 septembre 2020

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Henri Blanc – Pierre Espinosa – Mebarek Guerroumi – Michel Prudhomme Latour – Patrick Ruiz**

Absent : **M. Régis Rubies**

Le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.**

### MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

#### U19

⚽ Poule C

##### **CANET AS 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1**

Du 19 septembre 2020

**Est reportée au 26 septembre 2020**

(Accord des clubs)

#### U17 D3

⚽ Poule A

##### **ST MARTIN LONDRES US 1/B.CEVENNES SUMENE 1**

Du 19 septembre 2020

**Est inversée**

(Accord des clubs)

#### U15 D2

⚽ Poule A

##### **ST MARTIN LONDRES US 1/MONTPELLIER HSC 2**

Du 19 septembre 2020

**Est inversée**

(Accord des clubs)

### INFORMATIONS AUX CLUBS

Courriels respectifs des clubs R.C. VEDASIEN et F.C. LAVERUNE du 11 septembre 2020 : **l'entente en catégorie U17 est ANNULEE.**

\*\*\*

##### **M. LUNARET NORD 1/MONTARNAUD AS 1**

51227.1 – U19 (B) du 13 septembre 2020

##### **MEZE STADE FC 1/U.S. BEZIERS 1**

51888.1 – U17 D1 (B) du 12 septembre 2020

La Commission a transmis les dossiers à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

**FORFAITS****CERSPORTIRAGNES-VIAS 1**

51452.1 - U17 D3 (D) du 12 septembre 2020  
À BOUJAN FC 1

Courriel du 9 septembre

**Amende : 14 €** (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**MAURIN FC 2**

51396.1 - U17 D3 (B) du 13 septembre 2020  
À ST AUNES GS 1

Courriel du 10 septembre

**Amende : 14 €** (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**STMATH-CLARET-PRADES 1**

51760.1 - U15 D3 (D) du 12 septembre 2020  
À ASPTT LUNEL 1

Courriel du 9 septembre

**Amende : 14 €** (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**STMATHIEU CLARET 1**

51312.1 - U17 D2 (A) du 12 septembre 2020  
À SUSSARGUES-GDE MOTTE 1

Courriel du 10 septembre

**Amende : 14 €** (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**MARSEILLAN CS 1**

51618.1 - U15 D2 (C) du 12 septembre 2020  
Contre CŒUR HERAULT ES 1

Courriel du 10 septembre

**Amende : 28 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**M. LUNARET NORD 1**

51814.1 - U15 D3 (F) du 13 septembre 2020  
À MONTARNAUD AS 1

Courriel du 10 septembre

**Amende : 14 €** (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**C. I. O. COURCHAMP 1**

51757.1 - U15 D3 (D) du 12 septembre 2020  
À CASTELNAU CRES FC 2

Courriel du 10 septembre

**Amende : 14 €** (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**ST MARTIN LONDRES US 1**

51563.1 - U15 D2 (A) du 12 septembre 2020  
À M. PETIT BARD FC 1

Courriel du 11 septembre

**Sans amende, au vu des circonstances**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**ASPTT MONTPELLIER 2**

51591.1 - U15 D2 (B) du 12 septembre 2020  
Contre LUNEL US 1

En l'absence de feuille de match

Vu le planning du District (match programmé à 16h),

Vu le mail du club ASPTT MONTPELLIER du 12 septembre 2020 à 16h59 notifiant le forfait général de l'équipe (cf. rubrique ci-dessous)

Vu le mail du club US LUNEL du 14 septembre 2020,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe LUNEL US 1 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe avec ASPTT MONTPELLIER 2 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe LUNEL US 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**Débit : 66 €**

Indemnité kilométrique

22 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

## FORFAIT GÉNÉRAL

---

### JACOU CLAPIERS FA 3

U17 D3 (B)

Courriel du 10 septembre 2020

**Amende : 50 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### ASPTT MONTPELLIER 2

U15 D2 (B)

Courriel du 12 septembre 2020

**Amende : 50 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### MAURIN FC 2

U17 D3 (B)

Courriel du 15 septembre 2020

**Amende : 50 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

## FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

---

Vu les feuilles de matchs version « papier »,  
Vus les rapports des officiels,  
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

### M. ARCEAUX-CELLENEUVE 1

51843.1 – U17 D1 (A) du 12 septembre 2020

**Amende : 1<sup>ère</sup> infraction : 1 €**

(Défaut de transmission de composition d'équipe)

### M. ST MARTIN AS 1

51589.1 – U15 D2 (B) du 12 septembre 2020

**Amende : 1<sup>ère</sup> infraction : 1 €**

(Aucune opération FMI effectuée)

**S. POINTE COURTE 1**

51617.1 – U15 D2 (C) du 12 septembre 2020

**Amende : 1<sup>ère</sup> infraction : 1 €**

(Aucune opération FMI effectuée)

**CERSPORTIRAGNES-VIAS 1**

51648.1 – U15 D2 (D) du 12 septembre 2020

**Amende : 1<sup>ère</sup> infraction : 1 €**

(Aucune opération FMI effectuée)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

**FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL**

---

**ST ANDRE SANGONIS OL 1**

51255.1 – U19 (C) du 12 septembre 2020

**U.S. BEZIERS 1**

51282.1 – U19 (D) du 13 septembre 2020

**LA PEYRADE OL 1**

51423.1 – U17 D3 (C) du 13 septembre 2020

**R. DOCKERS SETE 1**

51620.1 – U15 D2 (C) du 13 septembre 2020

**B. JEUNESSE OL 1**

51701.1 – U15 D3 (B) du 12 septembre 2020

**ST ANDRE SANGONIS OL 2**

51731.1 – U15 D3 (C) du 13 septembre 2020

**COURNONTERRAL 1**

51786.1 – U15 D3 (E) du 12 septembre 2020

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 29 septembre 2020**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 22 septembre 2020 à 17h30.**

Le Président,  
**Jean-Michel Rech**

Le Secrétaire de séance,  
**Pierre Espinosa**

## COMMISSION FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du mardi 15 septembre 2020

Présidence : M. Mazouz Belgharbi

Présents : MM. Henri Blanc – Claude Fraysse – Alain Huc – Gabriel Jost – Gilbert Malzieu – Gaétan Odin

Excusés : MM. Marc Goupil – Frédérique Joulié – David Legras – Guy Rey

Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.**

### INFORMATIONS

La commission demande aux clubs de renseigner sur **Footclubs** les coordonnées des éducateurs des différentes équipes afin de nous permettre de les contacter directement si nécessaire.

## SECTION U6-U9

### PHASE 1

Les réunions de secteur sont programmées, pour être le plus efficace possible, vous pouvez transmettre les coordonnées des responsables et des encadrants des différentes équipes à l'email [cdfa@herault.fff.fr](mailto:cdfa@herault.fff.fr). De la même manière, si vous avez la ou les dates d'organisations des plateaux merci de les transmettre.

**Les plateaux des catégories U8 et U9** commenceront le *samedi 10 octobre 2020*.

**Les plateaux des catégories U6 et U7** commenceront le *samedi 7 novembre 2020* (après les vacances de Toussaint).

**Rentrée du foot des U8-U9 : samedi 26 septembre 2020.**

**Rentrée du foot des U6-U7 : samedi 3 octobre 2020.**

## SECTION U10-U11

### PHASE 1

Ce samedi, c'est la rentrée du Foot, pensez à habituer vos joueurs à respecter le protocole sanitaire.

Les plateaux U10-U11 débuteront le samedi 3 octobre 2020. Sur le site du District vous trouverez les niveaux et poules pour cette première phase.

## SECTION U12

### FORFAITS

---

#### PLATEAUX DU 12 SEPTEMBRE 2020

##### BRASSAGE ACCÈS NIVEAU 1

Poule 5

**JUVIGNAC 2**

À Frontignan

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

##### NIVEAU 2

Poule 8

**M. ATLAS PAILLADE 3**

À Pérols

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

Poule 2

**ST JEAN VEDAS 4**

À Loupian

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

Poule 5

**ST GEORGES RC 2**

À Jacou

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

En application des dispositions de l'Article 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

### LICENCES NON PRÉSENTÉES

---

Les amendes pour licences non présentées seront applicables à partir du mois de novembre.  
Vu les feuilles de match, pour information, licences non présentées lors des rencontres suivantes :

#### PLATEAUX DU 12 SEPTEMBRE 2020

##### BRASSAGE ACCÈS NIVEAU 1

Poule 10

**LEMASSON**

(un joueur)

Poule 1

**MONTBLANC ST THIB**

(un dirigeant)

##### NIVEAU 2

Poule 8

**ST JUST ASCM 2**

(un joueur)

Poule 2

**ST ANDRE SANGONIS OL 2**

(5 joueurs)

## SECTION U13

### PHASE 1

---

La commission rappelle que les rencontres doivent se dérouler dans les meilleures conditions possibles, il est navrant de voir que sur certains terrains, des enfants se retrouvent à l'hôpital, que des « prétendus » éducateurs

en arrivent aux mains à cause d'une soi-disant faute d'arbitrage... Bref, tout ce que l'on ne veut pas voir sur les terrains et qui ternit encore plus l'image du football !

Nous constatons que de nombreux éducateurs ne connaissent pas le règlement de la pratique U13, pourtant de nombreux documents sont disponibles sur le site du District. Nous encourageons les clubs à diffuser auprès de leurs éducateurs toutes les informations nécessaires.

Les clubs doivent permettre à leurs éducateurs d'accéder aux licences de leurs joueurs via l'application Footclubs compagnon téléchargée sur le téléphone portable. Pour cela, le club doit ouvrir un compte utilisateur Footclubs avec n'importe quel profil.

L'éducateur doit se présenter avec son équipe 1 h avant le début du plateau afin de remplir la feuille de match et de préparer son équipe à l'épreuve technique (qui se déroule avant les rencontres).

Avoir un dirigeant licencié est obligatoire afin d'assurer certaines tâches comme remplir la feuille de plateau, arbitrer le rencontre ou bien assister le joueur qui assure la fonction d'arbitre assistant.

Nous rappelons que l'objectif est d'aider les clubs à se structurer et les éducateurs à s'organiser afin de proposer une activité de qualité aux enfants.

Ce samedi, il faudra sortir les bâches de frappe. En effet, l'épreuve technique est celle de la conduite, chers éducateurs préparer une planche, un stylo et surtout le chronomètre !

Nous comptons sur vous, pour, ensemble, compter et ne pas oublier de mettre les points de l'épreuve technique sur la feuille de match.

N'oubliez pas de scanner l'ensemble des feuilles et les transmettre par email avant le lundi 20h. Seulement 20% des feuilles de plateau du 12/09 sont arrivées dans les délais. A partir de ce samedi, nous tiendrons compte des envois hors délais !

**Plateau à rejouer :**

- le plateau n° 8 U13 Groupe 2 du samedi 12 septembre 2020 n'a pu avoir lieu dans des conditions attendues, en effet l'horaire du plateau a été modifiée tardivement et n'a pas permis à une équipe de s'organiser pour assurer le déplacement au nouvel horaire. L'équipe de Sussargues FC 3 n'a pas pu se présenter au plateau.

La commission décide de refaire jouer ce plateau au même lieu à la date du 3 octobre 2020.

- Une erreur de lecture des plateaux n'a pas permis au plateau n° 11 U13 Groupe 3 de se dérouler.

La commission décide de faire jouer ce plateau au même lieu le samedi 3 octobre 2020.

**Rappel :**

**Une équipe qui cumule 3 forfaits quelque soit la phase sera considérée forfait général.**

**FESTIVAL FOOT U13 ET CHALLENGE U12**

En U13, le nombre d'équipes est inférieur à 128, de ce fait il n'y aura pas de tour préliminaire le samedi 3 octobre 2020

En U12, le nombre d'équipe est de 74, il doit être ramené à 64. Un tour préliminaire sera organisé le samedi 3 octobre 2020.

5 plateaux seront organisés, 4 équipes U12 niveau 2 participeront à ce tour préliminaire.

## LICENCES NON PRÉSENTÉES

Les amendes pour licences non présentées seront applicables à partir du mois de novembre.  
Vu les feuilles de match, pour information, licences non présentées lors des rencontres suivantes :

### PLATEAUX DU GROUPE 2

Poule 13

**MONTP MEDIT FUTSAL 1**  
(un joueur et un dirigeant)

Poule 8

**VILLENEUVE MAGUELONE**  
(un dirigeant)

Le Président,  
**Mazouz Belgharbi**

## COMMISSION DE L'ARBITRAGE

### BUREAU

#### Réunion du 15 Septembre 2020

Président de séance : **M. Gérard Mossé**

Présents : **MM. Gilles Bastos – Gérard Gouel – Serge Selles**

Membre du Comité de Direction : **M. Janick Barbusse**

Excusé: **MM. Jacques Caudron – Bernard Gaze – Sylvain Palhies**

Le président ouvre la séance et présente à l'adoption le précédent procès-verbal : adopté à l'unanimité.

Le bureau enregistre le document remis par MM. Gilles Bastos et Serge Selles concernant les tests physiques.

Liste des présents *au stade Granier de Montpellier* et qui ont réussi l'épreuve :

MM. Amirouche – Belghait – Belhabib – Benseghir – Bomoura - Boukera.A – Boukhelef – Boussou – Bouzouada  
– Brahimi – Brienne – Caron – Cheridi – Dosso – Dovin – Drif - El Bahari - El Marga – El – Ouadghiri – Essebani  
– Ergouai – Fekraoui – Ferni – Fournier – Hidaoui - H'mamou – Kassimi – Leger – Maddi – Mathieu – Mecherough  
– Mokrani – Ramdane – Rietzler - Shara

### DIVERS

M. Bataille absent non excusé lors du match de Ligue du 12 septembre

Escm/Lunel Gc U18 R1. Le bureau décide de transmettre le dossier à la SMA.

M. Lagdid pour son comportement lors du match Montagnac/Mèze du 13 septembre.

Le bureau décide de convoquer l'arbitre devant ce même bureau le 22 septembre à 15h30.

M. El Ouadghiri : l'arbitre candidate pour être promotionnel *montée de d4 en d3*. Candidature acceptée le test physique accompli et réussi.

M. El Qlai : l'arbitre candidate pour être promotionnel *montée de d4 en d3*.

Le bureau l'invite s'il le souhaite à accomplir le test physique, accepte néanmoins sa candidature, sachant qu'il concourt avec des arbitres ayant réussi le test physique.

M. Khalifi Bilal R3, aspirant à devenir observateur au District le bureau donne un avis favorable pour nos jeunes et stagiaires et transmet au Comité de Direction pour nomination.

**DES CLUBS**

Le bureau accuse réception d'une lettre signée par M. Richard dont la fonction dans ce club n'est pas en signature. Le bureau l'invite à compléter son courriel en mentionnant le titre au nom duquel il écrit. Néanmoins vu les faits relatés un rapport est demandé à l'arbitre concerné.

L'ordre du jour épuisé. Le président libère l'assistance.  
Prochaine réunion le mardi 22 septembre à 15h 00

Le président de séance  
**Gérard Mossé**

Le secrétaire de séance  
**Gérard Gouel**

**SECTION DESIGNATION****Réunion du lundi 14 septembre 2020**

Référent : **M Pierre Collette**

Membre présent: **MM. Pierre Collette – Johann Cardon – Gilbert Melzieu**

Membre excusés : **M Jacques Caudron**

**ORDRE DU JOUR**

Désignation pour la journée de championnat du 27 septembre 2020

Approbation du compte rendu de la journée du 12 septembre

Arbitres indisponibles :

**M. Martinez Jordan** du : 1<sup>er</sup> octobre au 16 octobre 2020

**M. Bekkain Ilies** du : 20 septembre au 5 octobre 2020

**M. Leblond Franck** du : 2 au 4 octobre 2020

**M. Roux Arthur** du : 26 septembre au 7 octobre et prolongation jusqu'au 18 décembre 2020

**M. Moussa Kadim** le 3 et 4 septembre 2020

**M. Dovin Didier** du : 21 septembre au 21 octobre 2020

**M. Martin Manuel** du : 25 septembre au 27 octobre 2020

Liste des clubs demandeurs d'arbitres :

Saint Pargoire

FC Boujan Méditerranée

FO Sud Hérault

St Montblanais F

La section désignation précise que les demandes seront satisfaites en fonction des disponibilités d'arbitres le jour des rencontres.

La prochaine réunion de la section désignation aura lieu le lundi 21 septembre 2020

Fin de la réunion à 14h30

Le responsable désignation  
**Pierre Collette**

Le référent  
**Jacques Caudron**

---

**SECTION DESIGNATION JAD & STAGIAIRE**

---

**Réunion du jeudi 17 septembre 2020**

Membres présents : **MM. Gilles Bastos – Serge Selles**

Membre excusé : **M. Johan Cardon**

**À L'ATTENTION DE TOUS LES ARBITRES**

En ce qui concerne les doubles désignations, vous devez obligatoirement adresser un courriel à [arbitres@herault.fff.fr](mailto:arbitres@herault.fff.fr).

Les arbitres seront désignés en fonction des rencontres disponibles.

Nous vous rappelons que la Section Désignations Jeunes se réunit tous les jeudis au siège du District.

**ORDRE DU JOUR**

La Section procède à la désignation des arbitres pour la journée des 26 et 27 septembre 2020 et aux nombreuses modifications de la journée du 19 et 20 septembre 2020, suite aux changements d'horaires et du jour des rencontres.

**A L'ATTENTION DES CLUBS**

RAPPEL : Les demandes occasionnelles d'arbitres doivent nous parvenir par courriel officiel adressé au District de l'Hérault et ce, quatorze jours (14) avant la rencontre. Le jour de ladite rencontre n'étant pas compté. Elles seront honorées dans la mesure du possible.

**COURRIERS DES ARBITRES**

- Valentin Crinquant, nombreuses indisponibilités.

Le référent  
**Serge Selles**

---

**SECTION FORMATION**

---

**Stage de Début de Saison des « Arbitres Stagiaires » - 11 Septembre 2020**

Encadrement : **MM. Serge Selles – Zakaria Bertrand Zouggar.**

ARBITRES présents : **MM. Blasi – Da Costa – El Harrati - Jacquemont – Jouvenot – Massol – Panis – Sorbian – Tournier – Torres -**

ARBITRES absents excusés : **MM. Ceresa - Daumas – Suc.**

ARBITRES absents non excusés : **MM. Akrafi – Duffour – Takki Eddine.**

Le référent ouvre la réunion à 19h30.

Elle a pour but d'informer les arbitres sur les modifications des Lois du jeu.

Un questionnaire a été donné aux participants

La réunion a été pleine d'échanges et de participation.

Elle s'est terminée à 20h30.

Le référent  
**Serge Selles**



# Hérault Sport

vous accompagne à  
tous les âges et sur  
tous les terrains !



## Infos

04.67.67.38.00

**Maison départementale des sports «Nelson Mandela»**

ZAC pierresvives - 66, Esplanade de l'Égalité

BP 7250 - 34 086 Montpellier Cedex 4

e-mail : [info@heraultsport.fr](mailto:info@heraultsport.fr)

